

# Taskforce Culture

Communiqué de presse de la Taskforce Culture du 21 septembre 2021

## **L'Etat doit continuer de prendre en charge les coûts des tests pour l'obtention d'un certificat Covid**

**La Taskforce Culture s'allie à de nombreux secteurs et à la majorité des partis politiques et demande que l'Etat continue de prendre en charge les coûts des tests pour obtenir un certificat Covid. L'accès aux tests et aux vaccins doit rester le plus simple possible, aussi bien en termes de temps, de langue, de lieu que de coût ; c'est là une demande essentielle du secteur culturel qui est encore loin de la normalisation.**

Si les coûts des tests ne sont plus pris en charge par l'Etat dès le 1er octobre, cela aura un impact négatif sur la fréquentation des événements, notamment ceux destinés à un public jeune et nocturne. La Taskforce Culture est donc favorable à la poursuite de la gratuité des tests : il ne faut pas désavantager les personnes aux moyens financiers limités, et il faut leur garantir l'accès au certificat. Il faut également maintenir le libre accès aux tests pour les artistes qui ont désormais besoin d'un certificat pour se produire et qui, souvent, ne sont pas dans une relation de travail avec l'organisateur (mais sont engagés d'une autre manière, par exemple par le biais d'un contrat d'entreprise ou d'une commande).

### **L'obligation de certificat est un défi pour le secteur culturel**

Nous saluons la clarté du Conseil fédéral qui pose une limite claire, au 24 janvier, de l'obligation d'obtenir un certificat, et affirme par là que cette obligation restera une mesure temporaire dans la lutte contre la pandémie.

L'obligation d'obtenir un certificat pose de nombreuses questions de mise en œuvre pratique pour le secteur culturel et événementiel. Par exemple, lors d'événements, le traitement différent des personnes qui sont dans une relation de travail (pas d'obligation de certificat imposée officiellement) et de celles qui ne sont pas dans une relation de travail (obligation de certificat imposée officiellement) entraîne de nombreuses complications :

- Les organisateurs d'événements engagent souvent d'autres entreprises, par exemple pour des services liés à l'événement (sous-traitants, relation contractuelle). L'obligation de certificat s'applique-t-elle désormais à un technicien de l'événement qui n'est pas directement employé par l'organisateur de l'événement, mais par ce sous-traitant ?
- Les bénévoles doivent présenter un certificat, contrairement aux employés de l'organisateur, pour lesquels il n'y a pas d'obligation officielle. Il est donc possible que deux personnes effectuant la même tâche lors d'un même événement soient soumises à des règles différentes concernant cette obligation.
- Par conséquent, l'application de l'obligation de certificat pour pouvoir travailler reste hasardeuse. Pour les artistes qui sont engagés sur la base d'un contrat de travail, cette obligation n'existe pas, alors que pour celles et ceux qui sont engagés autrement, cette obligation de certificat imposée officiellement s'applique.

## **Exigences :**

- Tant que l'obligation de certificat s'applique aux événements culturels, aux entreprises culturelles et aux activités culturelles, il faut maintenir le libre accès aux tests pour obtenir un certificat.
- On ne comprend pas pourquoi la recherche des contacts est requise en plus du certificat obligatoire dans les discothèques et les clubs de danse. Cette exigence devrait être supprimée.
- Tout comme l'accès aux tests, la vaccination doit être rapide et facile. Elle doit également inclure l'accès à des informations dans différentes langues et la possibilité de clarifier les questions et réserves lors d'un entretien personnel avec un spécialiste.

**Les membres de la Taskforce Culture:** Olivier Babel (LIVRESUISSE), Stefan Breitenmoser (SMPA – Swiss Music Promoters Association), David Burger (MMFS – MusicManagersForum Suisse), René Gerber (Cinésuisse – Dachverband der Schweizerischen Film- und Audiovisionsbranche, ProCinema – Schweizerischer Verband für Kino und Filmverleih), Regine Helbling (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Liliana Heldner (DANSE SUISSE – Berufsverband der Schweizer Tanzschaffenden), Christian Jelk (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Sandra Künzi (t. Theaterschaffende Schweiz), Alex Meszmer (Suisseculture), Marlon Mc Neill (IndieSuisse – Verband unabhängiger Musiklabels und -produzent\*innen, SMECA – Swiss Media Composers Association), Jonatan Niedrig (PETZI – Verband Schweizer Musikclubs und Festivals), Nicole Pfister Fetz (A\*dS – Autorinnen und Autoren der Schweiz, Suisseculture Sociale), Rosmarie Quadranti (Cultura), Nina Rindlisbacher (SMR – Schweizer Musikrat), Beat Santschi (SMV – Schweizerischer Musikerverband, die Schweizer Musiker\*innengewerkschaft), Christoph Trummer (SONART – Musikschaffende Schweiz)